

Critères d'évaluation du fonds

Fonds de contrepartie du FLJE de la FCI

1	Le projet proposé s'inscrit-il dans un ou plusieurs secteurs prioritaires ? Si non, le projet proposé explique-t-il clairement comment il aura un impact positif sur les Néo-Brunswickois ? • Dans quelle mesure le projet aborde-t-il les lacunes et l'impact potentiel dans son domaine ?
2	Dans quelle mesure la demande démontre-t-elle l'importance stratégique des efforts de renforcement des capacités déployés grâce aux investissements de ce fonds ? • Le travail proposé vise-t-il à combler une lacune dans la capacité de l'écosystème de recherche du Nouveau-Brunswick ? • L'équipement peut-il être utilisé au-delà de la portée du projet actuel ? • Le matériel sera-t-il mis à la disposition d'autres groupes de recherche dans le cadre de différents projets ou disciplines ? • Existe-t-il des utilisations potentielles de l'équipement, telles que des applications non universitaires ou des travaux rémunérés à l'acte ?
3	La demande explique-t-elle pleinement comment le travail sera soutenu à l'avenir ou comment le travail sera traduit pour les utilisateurs de connaissances externes pertinents ? • La qualité et l'étendue des partenariats (entre institutions et secteurs) sont-elles expliquées en détail ? • Les utilisateurs des connaissances sont-ils clairement identifiés et existe-t-il un plan de mobilisation des connaissances bien défini ?